

### La Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège vous accompagne :

- Adapter l'habitat et favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap avéré,
- Réaliser des économies d'énergies,
- Résorber l'habitat indigne et très dégradé

### Le territoire du SIVU Lèze Ariège



## 3 PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS POUR VOUS INFORMER :

### à Auterive

Tous les jeudis de 14h à 16h  
Maison de l'Habitat  
14 rue Camille Pelletan  
31 190 AUTERIVE  
Tel: 05.61.50.05.93

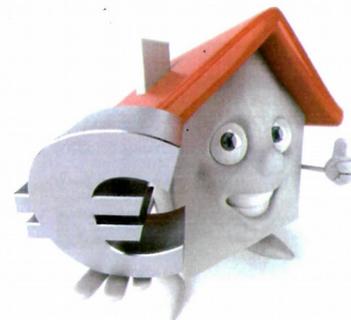
### à Venerque

Tous les 1ers jeudis du mois de 10h à 12h  
Mairie de Venerque  
Tel: 05.62.11.59.59

### à Cintegabelle

Les 2emes jeudis du mois de 10h à 12h  
Mairie de Cintegabelle  
Tel: 05.61.08.90.97

## MAISON DE L'HABITAT DU SIVU LEZE ARIEGE



**PROPRIETAIRES Occupants, Bailleurs, Aides à l'amélioration de l'habitat**



### PROPRIETAIRES OCCUPANTS

#### 1 DIAGNOSTIC

- Analyse de vos besoins et projets,
- Recherche de solutions adaptées à votre situation.

#### 2 CONSEIL POUR LES TRAVAUX

- Recommandations techniques,
- Libre choix des entreprises,
- Contrôle des devis.

#### 3 FINANCEMENT

- Préparation du budget,
- Montage des dossiers de subventions.



Rendez-vous à la permanence muni de **vos avis de (non) imposition N-1**. Le conseiller analysera la recevabilité de votre projet et les aides financières mobilisables

Renseignements  
05.61.50.05.93.

### LES AIDES MOBILISABLES

La Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège et son partenaire vous accompagnent dans la recherche de solutions techniques, administratives et financières pour mener à bien votre projet.

#### LES SUBVENTIONS:

- Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH),
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- Caisses de retraites (CARSAT, MSA, CNRACL, RSI, etc.).

#### LES PRETS:

- Eco-Prêt à 0 %,
- Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (aides à l'habitat légal),

#### LA FISCALITE:

- Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE),
- Le régime fiscal en vigueur.

### PROPRIETAIRES BAILLEURS

#### 1 DIAGNOSTIC & CONSEIL

- Recommandations techniques,
- Libre choix des entreprises.

#### 2 FINANCEMENT

- Préparation du budget,
- Montage des dossiers de financement.

#### 3 DEFISCALISATION

- Avec ou sans travaux,
- Régime fiscal en vigueur (déduction forfaitaire sur les recettes locatives).

#### 4 GARANTIE « IMPAYE DE LOYER »

- Possibilité de mobiliser le tiers payant dans le cadre d'un conventionnement,
- La Garantie Universelle des Risques Locatifs (G.R.L.), une assurance adaptée à tous les locataires.



Rendez-vous à la permanence muni de la surface habitable approximative du ou des logements à réhabiliter

Ne pas commencer les travaux avant l'accord écrit des financeurs